



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 11 mai 2023

Le onze mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire adjoint.

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 14- Votants : 15

Présents : M Benoît COUTEAU, M Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Rodolphe BORRÉ, M Richard LOPEZ (départ à 22h00), Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, M Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M Richard LOPEZ (départ à 22h00, pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absent : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2023-05-11-007 – RÉSILIATION ABONNEMENT INTERSTIS

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

La plateforme interstis est sous utilisée, elle sert uniquement à mettre des documents en ligne pour les diffuser, alors que ses fonctionnalités sont bien plus étendues. Malgré plusieurs essais sur les autres fonctionnalités, les retours sont peu concluants. La question de continuer l'abonnement est soulevée. Pour mémoire, le coût annuel est de 3 200,00 € H.T (pour une commune de moins de 2500 habitants).

Il est proposé au conseil municipal de choisir si la commune poursuit ou non l'abonnement à Interstis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ARRÊTE l'abonnement à la plateforme collaborative Interstis,
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

D : 044-214401002-20230511-2023_05_11_007-DE



Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Servane CHESNEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Chesneau', written over a horizontal line.

Le Maire
Benoît COUTEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Couteau', written over a horizontal line. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Monnières, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MONNIÈRES' and 'R.F. LOIRE ATLANTIQUE' around a central emblem.